

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 764012	Date d'inspection Le 26 avril 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire Carrefour de la jeunesse		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 54 avenue 21 lème Edmundston NB E3V 2B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans. Commentaires : Il manque la copie de renouvellement dans le dossier.	12(1)	31 mai 2022	
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans. Commentaires : Il manque la copie de renouvellement dans le dossier	12(3)	31 mai 2022	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas. Commentaires : il manque les copies de renouvellement dans le dossier	24(1)(c)(v)	31 mai 2022	

### Commentaires généraux

Le parc a été vérifié cet automne. Un plan a été envoyé à l'exploitante. Le parc de l'école est utilisé et il rencontrait les exigences lors de notre vérification.  
Les enfants n'ont pas été à l'extérieur lors de ma visite puisqu'il pleuvait.  
La halte rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio.

original signé par  
Geneviève Abud

Le 26 avril 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Claudette Lebel

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 avril 2022

---

Date